



Commune de TOSTAT

## **Procès Verbal Conseil Municipal du 14 septembre 2011**

### **C.R. n°33**

L'an deux mille onze, le 14 septembre à dix-huit heures trente,  
Le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué le 6 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LUSSAN, Maire.

**Etaient présents** : M.M. LUSSAN – NALIS – COSTE – ERRANDONEA - GARCIA – MALLET - MORA - PELAEZ – BELIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absent excusé** : M.CHAMPEAU

M. Jacky NALIS a été désigné comme secrétaire.

M. le Maire accueille l'ensemble des élus présents et ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

1. Rentrée scolaire du SIVOS
2. Travaux réalisés à l'école,
3. Convention passage Sentier de l'Adour,
4. Cartographie aléa hydraulique,
5. Validation carte communale,
6. Vente de bois ONF,
7. Travaux église,
8. Questions diverses,

### **Approbation du PV précédent**

M. le Maire rappelle les points abordés lors de la séance du 19 juillet 2011 et demande, à l'ensemble du conseil municipal, les remarques éventuelles qu'il aurait à formuler sur le procès-verbal correspondant qui leur a été transmis par courrier électronique ou postal.

Aucune remarque n'étant émise, le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 19 juillet 2011.

### **1 – Rentrée scolaire 2010 / 2011**

M. le maire informe le conseil municipal du détail de la rentrée scolaire au niveau des enseignants et du personnel ainsi que des effectifs du SIVOS,

**Ecole de Tostat :**

Directrice : Mlle Marie-Claire COLLINET

Enseignantes : Mesdames Carole CLERGEOT et Sabine ARNAUD

Effectifs : 63 élèves.

**Ecole de Sarniguet :**

Directrice : Mme Célia RIBATET  
ATSEM : Mme Jacqueline BURGUEZ  
Effectif : 25 élèves.

**Ecole de Marsac :**

Directrice : Mme Sandra COURTADE  
ATSEM : Mme Gisèle DEDIEU  
Effectif : 23 élèves.

**Personnel service des écoles : (garderie, cantine, nettoyage, aide transport scolaire)**

Mmes Nathalie THEIL – Pauline DUSCH – Sandra CASSIN.

Le prix du repas à la cantine est fixé à : 3,10 €

Le prix de la garderie : 0.80 € le matin et 0.80 € le soir.

**2 – Travaux réalisés à l'école**

Durant les vacances scolaires les employés de la CCARA (Michel DUBOSC et Rémy LABAT) ont réalisé la réfection du carrelage et la peinture des toilettes de l'école ainsi que divers travaux.

Mise en réseau informatique des 3 classes avec la participation de M.M. Jacky NALIS et François ERRANDONEA.

**3 – Convention passage Sentier de l'Adour**

M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement du sentier de l'Adour. L'ouverture de ce sentier est envisagée pour la fin de l'année car les entreprises retenues pour ce chantier viennent de réaliser la partie gersoise du sentier.

La procédure de passage dans le domaine public ou privé oblige le Syndicat des Berges de l'Adour à faire signer une convention de passage, d'aménagement, d'entretien et de balisage d'un sentier de découverte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de signer cette convention pour le passage dans le domaine communal de notre commune.

**4 – Cartographie aléa hydraulique**

A la demande de la Direction Départementale des Territoires, une étude a été réalisée par le cabinet GEODIAG afin de réaliser une cartographie des aléas hydraulique de l'Adour sur les communes de : Artagnan – Aurenzan – Bazet – Bazillac – Bours – Camalès – Gensac – Marsac – Sarniguet – Tostat – Ugnouas – Villenave près Marsac.

Cette étude est faite pour finaliser un plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondations à la demande de la Préfecture.

L'étude de cette carte doit permettre de faire remonter toutes les interrogations et remarques que cette carte suscite, en regard de la connaissance historique et de la morphologie locale. Toutes les remarques doivent être faites car il est essentiel que les communes s'impliquent durant la phase d'élaboration des PPR (Plan de Prévention des Risques) qui s'engage.

Après étude de cette carte le Conseil Municipal émet quelques réserves et va interroger le cabinet Geodiag ainsi que la DDT, avant de valider cette Carte

**5 – Validation Carte Communale**

Comme suite à l'enquête publique portant sur le projet de carte communale, la Préfecture demande au Conseil Municipal de se prononcer afin d'approuver ce document d'urbanisme.

L'entrée en vigueur de la carte communale et son opposabilité aux demandes d'occuper ou d'utiliser le sol est conditionné par l'approbation de cette carte.

Après en avoir délibéré et considérant que le rapport du commissaire enquêteur ne peut être modifié malgré quelques réserves du Conseil Municipal.

La carte est validée en l'état et un avenant sera demandé pour apporter des modifications dès que le délai de révision de cette carte sera possible.

## **6 – Vente de Bois ONF**

Conformément au plan de gestion de la forêt communale, l'ONF nous propose une coupe de régénération secondaire, lieu Ga de Bayle Parcelle 1 (volume 129 m3)

Cette coupe devrait permettre une régénération de la plantation plus rapidement car la ronce étouffe les glandées.

Cette vente aura lieu le 22 septembre à Barcelonne du Gers.

La mise à prix est fixée à 9 460.00 €.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte le principe de la vente, mais se garde un droit de retrait si la proposition est inférieure 12 900 €. M. le maire assistera à la vente avec M. GUILOT garde ONF.

Les houppliers restant à la disposition de la commune.

## **7 – Travaux Eglise**

Les travaux de rénovation de l'église se poursuivent, M. BODARD électricien doit terminer la réfection de l'éclairage et de l'électricité avant la fin du mois d'octobre (montant estimé 6 116.00 €).

L'assainissement du mur Nord (drain en cailloux) a été réalisé par les employés communaux.

M. DEROUVRAY nouveau Conservateur du Patrimoine est venu visiter l'église le 7 septembre.

Une réunion de travail avec l'Association aura lieu le 27 septembre.

## **8 – Questions diverses**

- Le nouveau jalonnement des communes du canton (nouvelle signalisation) sera réalisé au cours du mois de novembre.
- Un ensemble de solutions en ligne pour faciliter l'information administrative des citoyens sera bientôt disponible sur notre site internet. Ce service SIP Midi-Pyrénées est gratuit et mis en place par le Conseil Régional. L'équipe communication est chargée de la mise en œuvre de ce nouvel outil.
- Une réforme de la fiscalité sur l'aménagement des communes est en cours et sera mise en place au 1<sup>er</sup> février 2012, nous devons étudier les modalités avant la fin de l'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Fait à Tostat, le 14 septembre 2011

Le maire,

B. LUSSAN

**Liste émargement :**

**M. NALIS**

**M. COSTE**

**M.GARCIA**

**M. BELIN**

**M. PELAEZ**

**M.MALLET**

**M.MORA**

**M.ERRANDONEA**